



Atteinte à ma vie privée et ma personne

Par **cynthiamelek_old**, le **30/10/2007** à **20:51**

Je vous contacte en espérant que vous pourrez m'aider. Je me suis portée partie civile après porté plainte contre une personnalité et un groupe. Normalement les preuves sont favorables mais au niveau du droit, mise à part le code civil - édition 2003, quels livres puis-je aborder afin d'étudier les lois et toutes les pistes qui pourront m'aider dans cette affaire ?

Merci de me répondre assez rapidement car j'ai besoin de votre aide. Je connais la constitution française, ai lu les articles sur la atteinte à la vie privée, art 9 du code civil par exemple ou encore sur les présomptions de preuves mais je dois être davantage fourni.

J'espère avoir rapidement une réponse de votre part pour savoir si mon affaire fait bien aussi parti du droit pénal et quels livres de procédures civiles et ou pénales aborder ?

Par **Jurigaby**, le **02/11/2007** à **13:48**

Bonjour.

De quels types d'affaires s'agit t'il?

La constitution français n'est pas invocable devant un tribunal... à la différence de l'article 9 du code civil qui établit le principe même de la protection de la vie privée.

Je veux bien vous aider, mais si je n'en sais pas plus...

Vous allez demander réparation du préjudice subi devant le juge pénal? Si tel est le cas, la procédure civile ne vous servira à rien..

Par **cynthiamelek_old**, le **03/11/2007** à **13:25**

merci et comment cela passerait-il ? Merci de votre aide .
Prenez-vous des frais d'honoraires ou est-ce gratuit. Je peux vous donner plus de détails mais je ne souhaite pas que ceux-la soient publiés. Merci de m'indiquer ou vous adresser les détails.

Par **Jurigaby**, le **03/11/2007** à **14:43**

Bonjour.

Non, c'est gratuit...C'est ma nature humaniste et philanthrope qui veut ça! Qui plus est, je ne suis pas avocat..

Vous pouvez m'envoyer un mail à cette adresse: gseignalet@hotmail.fr